

# Redressement du solde commercial en 2024 malgré une contraction des échanges

En 2024, le commerce extérieur de la Bretagne poursuit une trajectoire de rééquilibrage amorcée après le pic de déficit enregistré en 2022. Ce redressement repose principalement sur une forte décreue des importations, tandis que les exportations marquent le pas. Les résultats sont contrastés selon les secteurs, les départements et les zones géographiques partenaires. Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. L'Union européenne – avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne.

### Une amélioration nette mais partielle du solde commercial

Sur l'année 2024, la Bretagne enregistre un déficit commercial de 1,6 milliard d'euros (Md€), en amélioration notable par rapport à 2023 (-2,3 Md€) et 2022 (-3,2 Md€) ► [figure 1](#). Ce redressement s'explique par une baisse des importations (-1,1 Md€) de plus grande ampleur que celle des exportations (-0,4 Md€).

Cette évolution marque une inflexion après plusieurs années de creusement du déficit, en lien avec le cycle inflationniste mondial et la forte dépendance bretonne à certaines filières industrielles importatrices.

### La place de la région dans le commerce extérieur de la France est stable

Avec 2,1 % des exportations françaises en 2024, la Bretagne se situe, comme les années précédentes, au 12<sup>e</sup> rang des régions exportatrices. Les importations en Bretagne représentent 2,0 % du total enregistré au niveau national, soit une baisse de 0,1 point par rapport à 2023.

Le classement par département ► [figure 2](#) n'évolue pas en 2024 : l'Ille-et-Vilaine est toujours le premier département exportateur (39 % des exportations régionales) et importateur (39 % du total des importations bretonnes). Ce département concentre des industries à forte valeur ajoutée (automobile, équipements électroniques).

Le Finistère enregistre 30 % des exportations et 27 % des importations régionales. Il présente un excédent sectoriel dans les équipements mécaniques et industries agroalimentaires. La part du pétrole raffiné occupe une place importante dans les importations.

Le Morbihan (20 % des exportations et 23 % des importations) présente une orientation davantage agricole, avec un poids plus élevé des échanges agroalimentaires.

Il en est de même pour les Côtes-d'Armor (11 % des exportations et 11 % des importations), les échanges agroalimentaires représentant 53 % des exportations de ce département.

### Une contraction des flux à l'export comme à l'import

En 2024, les exportations de la Bretagne vers les pays étrangers représentent 12,3 Md€, un chiffre en baisse de 3,7 % par rapport à 2023. Sur la même période, les importations s'élevaient à 13,9 Md€, en repli de 7,4 % par rapport à l'année précédente.

Les flux d'exportation se contractent principalement au 2<sup>nd</sup> semestre, notamment en raison du recul des ventes vers l'Asie (-0,2 Md€ sur l'année). La baisse des importations est plus marquée, traduisant un ralentissement de la demande industrielle (repli des biens intermédiaires) et une reconfiguration des chaînes d'approvisionnement, notamment dans l'électronique et l'habillement. Sur ce dernier point, les échanges augmentent avec le Maroc et la Tunisie en raison de coûts compétitifs et d'une proximité logistique par rapport à l'Asie.

D'autres pays sont de plus en plus présents dans les échanges avec la Bretagne. Ainsi, l'Espagne et le Portugal sont souvent privilégiés pour des approvisionnements de proximité (effet « *nearshoring* »), notamment en textile et pour certaines pièces industrielles. La Pologne, la République tchèque et la Slovaquie bénéficient de la relocalisation de certaines productions industrielles européennes, renforçant ainsi les échanges intra-UE.

Inversement, les importations de Chine sont en recul dans l'électronique et les biens intermédiaires en raison de tensions commerciales, de relocalisations et de hausse des coûts logistiques. Les importations en provenance du Japon et de la Corée du Sud sont susceptibles d'être impactées par la possible baisse des échanges sur des composants électroniques haut de gamme avec le ralentissement de la demande industrielle. Enfin, dans le textile, certaines entreprises raccourcissent leurs chaînes d'approvisionnement entraînant une diminution des flux en provenance du Vietnam et du Bangladesh.

### Agroalimentaire : pilier de l'export breton, amortisseur de crise

Le secteur agroalimentaire (IAA) conforte son rôle structurant, représentant près de 40 % des exportations régionales. Ce poids, près de quatre fois supérieur à la moyenne nationale, s'appuie sur des positions consolidées à l'international : les viandes (1,57 Md€), produits laitiers (1,11 Md€) et aliments pour animaux maintiennent des excédents élevés ► [figure 3](#). En parallèle, les importations de produits alimentaires sont en baisse, contribuant à réduire le déficit global du commerce extérieur.

Il est à noter que le produit « Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche » est absent du top 10 des exportations et figure au sixième rang des

importations. La Bretagne est en effet historiquement spécialisée dans la pêche fraîche (poissons, coquillages, crustacés) destinée au marché français ou européen, mais elle est moins spécialisée dans la production massive de conserves par rapport à d'autres pays comme l'Espagne, le Portugal ou le Maroc, grands producteurs de conserves de poisson en lien avec des coûts de transformation moindres (main-d'œuvre, infrastructures).

### Industrie manufacturière : fragilité persistante

En dehors de l'agroalimentaire, la balance commerciale reste négative pour l'ensemble des secteurs manufacturiers. Le déficit en produits industriels divers atteint 2,4 Md€, tiré par les textiles, produits chimiques et pharmaceutiques. L'industrie électronique et mécanique montre des signes de stabilisation, avec un solde proche de l'équilibre (-0,2 Md€), mais les exportations stagnent. Les équipements pour l'automobile et les machines industrielles restent sous pression, impactés par la concurrence asiatique et le ralentissement européen.

### Une géographie des échanges relativement stable, avec des signaux contrastés

L'Union européenne capte 57 % des exportations et 61 % des importations, confirmant la dépendance régionale à son marché de proximité. Les principaux partenaires économiques au sein de l'UE sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas ► [figure 4](#).

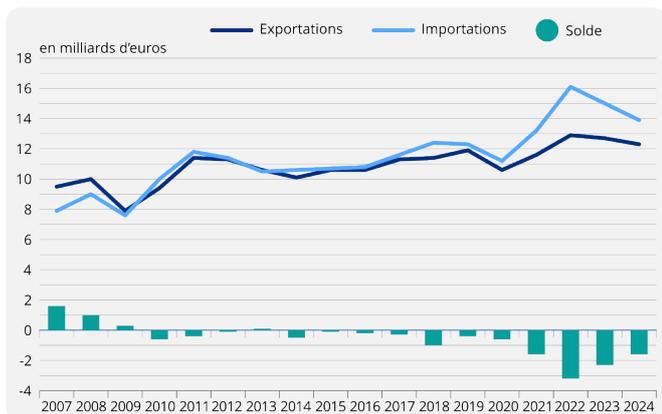
Les échanges avec le Royaume-Uni sont nettement excédentaires (+0,4 Md€). Ceux avec les États-Unis sont équilibrés et représentent environ 5 % du total des exportations et des importations.

Les exportations vers les pays d'Afrique (6,1 % des exportations bretonnes) et du Moyen-Orient (3,1 %) progressent, portées par les produits agricoles et la transformation alimentaire.

À l'inverse, le solde commercial avec les pays d'Asie reste structurellement déficitaire (-0,5 Md€), notamment en lien avec les biens de consommation et composants électroniques. ●

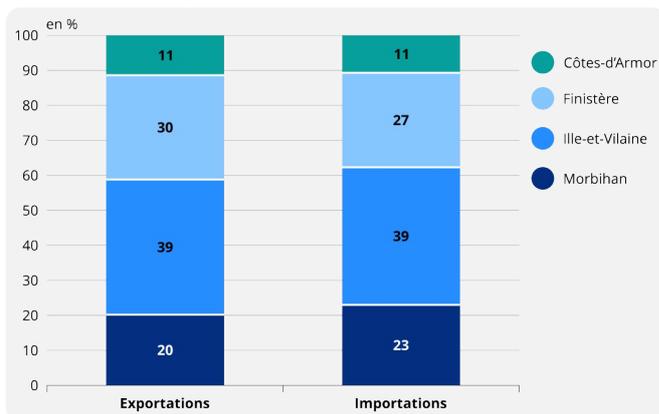
**Autrice :**  
Christelle Ferrari (Direction régionale des douanes de Bretagne)

### ► 1. Les échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne sur la période 2007-2024



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 2. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par département en 2024



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 3. Principaux produits exportés et importés par la Bretagne en 2024

Exportations			Importations		
Produits	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)	Produits	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)
Viandes et produits à base de viande	1 570	12,8	Produits pétroliers raffinés et coke	872	6,3
Produits laitiers et glaces	1 111	9,1	Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique	841	6,0
Machines et équipements d'usage général	711	5,8	Machines et équipements d'usage général	700	5,0
Matériel électrique	706	5,8	Matériel électrique	587	4,2
Produits de la construction automobile	695	5,7	Produits laitiers et glaces	581	4,2
Produits du travail des grains et produits amylacés	507	4,1	Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	552	4,0
Aliments pour animaux	472	3,8	Produits de la culture et de l'élevage	543	3,9
Produits de la culture et de l'élevage	455	3,7	Articles d'habillement	505	3,6
Produits alimentaires divers	449	3,7	Produits en plastique	500	3,6
Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie	379	3,1	Produits pharmaceutiques	467	3,4

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

### ► 4. Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2024

Pays	Exportations		Pays	Importations	
	Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)		Valeur (en millions d'euros)	Part du total (en %)
Allemagne	1 117	9,1	Allemagne	1 807	13,0
Italie	1 096	8,9	Espagne	1 444	10,4
Espagne	1 052	8,6	Belgique	1 252	9,0
Belgique	919	7,5	Pays-Bas	1 138	8,2
Royaume-Uni	848	6,9	Chine	993	7,1
Pays-Bas	806	6,6	Italie	913	6,6
États-Unis	703	5,7	États-Unis	698	5,0
Chine	447	3,6	Royaume-Uni	421	3,0
Pologne	439	3,6	Pologne	374	2,7
Arabie Saoudite	216	1,8	Brésil	370	2,7

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

#### Méthodologie

Les données chiffrées présentées concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire et hors services. L'information est collectée sur la base de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI), pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.